

Ref. R1045

Droits et devoirs des résidents en EHPAD

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux professionnels d'EHPAD de savoir se repérer dans le cadre légal afin de pouvoir affirmer et garantir l'exercice effectif des droits et devoirs des résidents en EHPAD et de promouvoir une démarche de bientraitance au sein de leur institution.

PROGRAMME

- ▶ Notion de bientraitance
- ▶ L'obligation de signalement
 - loi ASV n°2015-1776 du 28 déc. 2015, Décret n°2016-1813 du 21 déc. 2016, Arrêté du 28 déc. 2016 relatif à l'obligation de signalement des ESMS
- ▶ Charte des droits et libertés des résidents en E.H.P.A.D.
 - arrêté du 8 sept 2003 relatif à la charte des droits et libertés des résidents en E.H.P.A.D. mentionnée à l'article L 311-4 du C.A.S.F, Article 27 de la loi ASV n° 2015-1776 du 28 déc. 2015
- ▶ Le livret d'accueil, contrat de séjour et le document individuel de prise en charge
- ▶ Recueil du consentement de la personne, désignation d'une personne de confiance
- ▶ Mesures individuelles relatives à la liberté d'aller/venir du résident
- ▶ Renforcement du droit à l'information du résident et de sa famille
- ▶ Assouplissement des modalités de rupture du contrat d'accueil
- ▶ Prévention et protection du résident contre les tentatives de captation d'héritage et abus de faiblesse
- ▶ La personne qualifiée, le règlement de fonctionnement, le Conseil de Vie Sociale (C.V.S.), le projet d'établissement ou de service, le projet de vie individualisé



Méthodes pédagogiques : Etudes de cas, apports théoriques, législatifs
Remise d'un support écrit. Evaluation des acquis en début et fin de stage.

Personnes concernées / Prérequis : Tout personnel d'EHPAD

Animation : Juriste spécialisé secteur santé,
social, médico-social

Nombre de participants : personnes maxi

DPC : nous consulter

Durée : 2 jours, soit 14 heures

INTRA

Ce stage peut être organisé
dans votre établissement
avec un tarif groupe.

